



**MAIRIE de GIGNAC LOT**  
14 rue de la Pierre des 3 Evêques  
46600 GIGNAC  
Tél. / Fax : 05 65 37 70 53  
mairie.gignac46@wanadoo.fr

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

**CERTIFIÉ EXECUTOIRE**  
Reçu en sous-Préfecture

le ... 16/04/2019 .....  
Publié ou Notifié  
le ... 16/04/2019 .....

**COMMUNE DE GIGNAC**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

**Sommaire :**

- I. Le cadre général du budget*
  - II. La section de fonctionnement*
  - III. La section d'investissement*
  - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*
- Les budgets annexes*

*annexe : extrait du CGCT*

**BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2019**

**I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le **10 avril 2019** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2019
046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE

- de mobiliser des subventions auprès du conseil Départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **745 567.70 euros dont 262 931.72 euros d'excédent de fonctionnement reporté**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (charges de personnel et frais assimilés) représentent **32.77 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent **745 567.70 euros** ;

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (*DGF des 3 dernières années*) :

- **DGF 2017 : 78 024 euros,**
- **DGF 2018 : 77 654 euros,**
- **DGF 2019 : 75 948 euros**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant pour 2018 : **277 052 euros** : et prévision 2019 : **289 354 euros**)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :
  - **2017 : 12 633.10 euros,**
  - **2018 : 31 161.66 euros.**
  - **2019 : 27 212.00 euros**

Cette forte augmentation entre 2017 et 2018 s'explique d'une part, par le financement par le Département de 50 % du salaire de l'accompagnateur du transport scolaire (4 100.46€) et d'autre

Département de 50 % du salaire de l'accompagnateur du transport scolaire (4 100.46€) et d'autre Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2019 046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE

part, par l'encaissement de l'indemnité compensatrice pour l'agence postale communale (13 728€) sur un compte différent des années précédentes.

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	267 566.13	Excédent brut reporté	262 931.72
Dépenses de personnel	244 300.00	Recettes des services	27 212.00
Autres dépenses de gestion courante	58 330.00	Impôts et taxes	292 696.80
Dépenses financières	12 945.00	Dotations et participations	159 688.18
Dépenses exceptionnelles	4 036.64	Autres recettes de gestion courante	2 604.00
Autres dépenses	0.00	Recettes exceptionnelles	435.00
Dépenses imprévues	2 000.00	Recettes financières	0.00
		Autres recettes – Atténuation de charges	0.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>589 177.77</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>745 567.70</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16 322.66	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Virement à la section d'investissement	140 067.27		
<b>Total général</b>	<b>745 567.70</b>	<b>Total général</b>	<b>745 567.70</b>

#### **c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *concernant les ménages*
- . Taxe d'habitation : **8.97%**
- . Taxe foncière sur le bâti : **19.63%**
- . Taxe foncière sur le non bâti : **179.21 %**

Les taux de la commune sont inchangés depuis 2000.

- *concernant les entreprises*

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes CAUVALDOR.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **289 354.00 euros**.

#### **d) Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **109 345.00 euros** soit une baisse de **3 541.00 euros** par rapport à l'an passé (montant prévu au budget 2018 : 112 886.00 euros).

### **III. La section d'investissement**

#### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.



- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00	Virement de la section de fonctionnement	140 067.27
Remboursement d'emprunts	26 552.00	Excédent de fonctionnement reporté	67 517.08
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)		FCTVA	19 051.90
		Autres immobilisations financières	5 000.04
		Dépôts et cautionnements reçus	400.00
		Taxe aménagement	0.00
		Subventions/Participations	
<b>Restes à réaliser 2018</b>	<b>64 909.02</b>	<b>Reste à réaliser 2018</b>	<b>5 000.00</b>
<b>Opérations nouvelles 2019</b>	<b>97 500.00</b>	<b>Opérations nouvelles 2019</b>	<b>37 318.00</b>
Autres immobilisations financières (Avance remboursable au budget assainissement)	101 715.93		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00	Emprunt	0.00
		Produits (écritures d'ordre entre section)	16 322.66
<b>Total général</b>	<b>290 676.95</b>	<b>Total général</b>	<b>290 676.95</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Reprise des résultats</i>			
Déficit cumulé D001	0.00	Excédent reporté R001	67 517.08
		Affectation du résultat-1088	0.00
RAR 2018		RAR 2018	
119- Réparation du four à pain communal de Sireyols (8 2846) -			
Porte du four à pain maison du meunier (3 4886)	12 732.00		
139-Toiture Eglise de Saint-Bonnet	20 898.80	139-Toiture Eglise de Saint-Bonnet - CAUVALDOR-13151	5 000.00
142-Four à pain - maison du meunier	22 276.42		
Restes à réaliser	64 909.02	Restes à réaliser	5 000.00
Opérations financières		Opérations financières	
Remb emprunt 1641	28 152.00	FCTVA-10222	19 051.90
Dépôt et cautionnements reçus-165	400.00	Recettes dépôts et cautionnement reçus-165	400.00
Cibances avancées en garanties d'emprunt - avance remboursable BP assainissement	101 715.93	Créances sur persona de droit privé-2764	6 000.04
Sous total op financières	128 267.93	Sous total op financières	24 451.94
		Amortissements-040	16 322.66
Opérations sur programmes		Opérations sur programmes	
Opération nouvelles		Opération nouvelles	
91-Aménagements places espaces publics - Tranche n° 8 rue Etienne de Vineiratent	20 000.00		
92-Achat matériel (empl/sonr salle des fêtes - tonne à eau)	5 000.00		
119-Gros travaux divers	10 000.00	119-Gros travaux divers (Four à pain de Sireyols - CAUVALDOR-13151)	3 850.00
		139-Toiture Eglise de Saint-Bonnet - DETR-1341	6 228.00
		139-Toiture Eglise de Saint-Bonnet - FAS1-1323	6 228.00
140-Aménagement de sécurité traverse du Bourg	26 000.00		
144-Toiture Chapelle Sainte Anne	15 500.00		
145-FUP Les Geneates	21 000.00	145-FUP Les Geneates (Participation des propriétaires-1346)	21 000.00
Sous total op nouvelles	97 500.00	Sous total op nouvelles	37 318.00
		Prélèvement sur la section de fonctionnement	140 067.27
<b>Total de la section</b>	<b>290 676,95</b>	<b>Total de la section</b>	<b>290 676,95</b>

RF
Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2019
046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE

#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

##### a) Récapitulatif du budget 2019

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	745 567.70	482 635.98
Investissement	225 767.93	218 159.87
<b>Report exercice 2018</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	0.00	262 931.72
Investissement	0.00	67 517.08
<b>Reste à réaliser investissement N-1</b>	<b>64 909.02</b>	<b>5 000.00</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Total section Fonctionnement	745 567.70	745 567.70
Total section Investissement	290 676.95	290 676.95
<b>Total cumulé budget prévisionnel 2019</b>	<b>1 036 244.65</b>	<b>1 036 244.65</b>

##### b) Principaux ratios

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 674 habitants

<b>FONCTIONNEMENT - Montant en euro par habitant</b>	
Produits de fonctionnement - Total détaillés ci-dessous	<b>1 106.18</b>
Résultat reporté N-1	390.10
Impôts locaux	429.31
Autres impôts et taxes	4.96
Dotations et participations	236.93
Produits des services	40.37
Autres produits	3.86
Produits exceptionnels	0.65
Charges de fonctionnement - Total détaillé ci-dessous	<b>1 106.18</b>
Charges à caractère général	396.98
Charges de personnels, frais assimilés	362.46
Autres charges de gestion courante	86.54
Charges financières	19.21
Charges exceptionnelles	5.99
Dépenses imprévues	2.97
Dépenses d'ordre de fonctionnement	24.22
Virement à la section d'investissement	207.81
<b>INVESTISSEMENT - Montant en euro par habitant</b>	
Total des dépenses d'investissement	<b>431.27</b>
Dépenses d'équipement	240.96
Remboursement de dettes bancaires et assimilés	39.40
Autres immobilisations financières	150.91
Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement Brute = CAF	232.093

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2019 046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE

### c) Etat de la dette

#### Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Periodicité	CRD au 31/12/2018	Durée	Fin
LOGEMENTS MULTIPLE RURAL	0460705	CDC TOULOUSE	117 988,68	24/06/1996	3,8000	Variable Annuel	42 499,27	32 ans	01/07/2028
TRAVAUX PUYER ECOLE	85054498539	CRCAM	40 000,00	31/07/2016	3,6800	Variable Annuel	26 597,58	30 ans	31/07/2035
ACHAT MATERIEL BOULANGERIE	67173495950	CRCAM	100 000,00	24/10/2007	4,8100	Fixe Trimestriel	94 007,08	15 ans	31/10/2022
TRAVAUX EGLISE	18613045459	CRCAM	46 000,00	21/07/2006	3,9000	Fixe Trimestriel	38 294,24	30 ans	31/07/2036
TRAVAUX EGLISE 2007	06192838359	CRCAM	27 000,00	26/10/2007	4,9300	Fixe Trimestriel	21 241,60	30 ans	31/10/2037
ACQUISIT. BOEUFGRAS-SALLE PERI-SCOLAIRE	82926052212	CRCAM	135 000,00	17/11/2008	4,7200	Fixe Trimestriel	97 642,30	25 ans	31/08/2033
CONSTRUCTION SALLE CONSEIL MUNICIPAL	90000231274	CRCAM	60 000,00	23/01/2012	4,6700	Fixe Trimestriel	45 574,89	20 ans	31/01/2032
ACHAT FONCIER	00000059765	CRCAM	50 000,00	14/04/2014	3,4800	Fixe Mensuel	37 140,00	15 ans	30/04/2029
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>575 988,68</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>337 996,91</b>		

## BUDGET ANNEXE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - BUDGET PRIMITIF 2019

### I-Vue d'ensemble du budget 2019

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	146 521.13	57 297.00
Investissement	44 068.00	71 260.70

Report exercice 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	89 224.13
Investissement	27 192.70	0.00

Total section Fonctionnement	146 521.13	146 521.13
Total section Investissement	71 260.70	71 260.70

<b>Total cumulé budget prévisionnel 2019</b>	<b>217 781.83</b>	<b>217 781.83</b>
--	-------------------	-------------------

### II- La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Les recettes de fonctionnement représentent **146 521.13 euros**.

Elles sont constituées des revenus des immeubles (loyers des logements locatifs) et du résultat de fonctionnement reporté.

Les dépenses de fonctionnement représentent **146 521.13 euros**.

Elles sont constituées par l'entretien et la réparation des logements locatifs, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	98 577.13	Autres produits de gestions courantes (Loyers)	57 297.00
Autres dépenses de gestion courante	5 000.00		
Dépenses financières	3 776.00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>107 353.13</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>57 297.00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	420.00	Résultat reporté	89 224.13
Virement à la section d'investissement	38 748.00		
<b>Total général</b>	<b>146 521.13</b>	<b>Total général</b>	<b>146 521.13</b>

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2019 046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE

### III- La section d'investissement

#### Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	24 068.00	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 192.70
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)		Dépôts et cautionnements reçus	4 900.00
Opérations nouvelles 2019	20 000.00		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>44 068.00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>32 092.70</b>
		Virement de la section de fonctionnement	38 748.00
		Opération d'ordre	420.00
Solde d'exécution négatif reporté	27 192.70		
<b>Total Général</b>	<b>71 260.70</b>	<b>Total Général</b>	<b>71 260.70</b>

#### Détail des dépenses d'investissement 2019

103-Amélioration énergétique des logements Prévision pour remplacement de chaudières et isolation	<b>20 000.00</b>
--	------------------

### IV - Etat de la dette

#### Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Périodicité	CRD au 31/12/2018	Durée	Fin
LOGEMENTS PRESBYTERE	1024998	CDC TOULOUSE	130 000,00	01/11/2003	3,4500	Variable Annuel	91 819,32	35 ans	01/11/2038
2 LOG PALLUOS MAIRIE	1028670	CDC TOULOUSE	42 000,00	01/05/2004	3,4500	Fixe Annuel	3 320,98	15 ans	01/05/2019
LOGEMENT PLUS LAGAR	1037350	CDC TOULOUSE	60 000,00	01/11/2004	3,4500	Variable Annuel	43 850,16	35 ans	01/11/2037
ACQUISITION MAISON LAVAL	53568093585	CRCAM	62 000,00	01/10/2005	3,6800	Variable Annuel	41 346,68	30 ans	30/09/2035
TRANSFORMAT HANGAR EN LOGEMENT	1058340	CDC TOULOUSE	74 000,00	20/06/2006	3,2500	Variable Annuel	17 457,43	15 ans	01/07/2021
LOGEMENT IM MULTIPLE RURAL	0000072535	CRCAM	25 000,00	09/11/2016	1,1000	Fixe Annuel	20 216,37	10 ans	30/11/2026
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>393 000,00</b>				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>218 010,94</b>	

## BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BUDGET PRIMITIF 2019

### I-Vue d'ensemble du budget 2019

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 809.68	25 409.66
Investissement	21 647.44	120 099.25

Report exercice 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	599.98	0.00
Investissement	98 451.81	0.00

Total section Fonctionnement	25 409.66	25 409.66
Total section Investissement	120 099.25	120 099.25

<b>Total cumulé budget prévisionnel 2019</b>	<b>145 508.91</b>	<b>145 508.91</b>
--	-------------------	-------------------

RF
Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2019
046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE

## II- La section de fonctionnement

### a) Généralités

Les recettes de fonctionnement représentent **25 409.68 euros**.

Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m3 d'eau assainie est à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT- Pour l'année 2018 : 81.75 abonnements facturés soit 8 992.50 euros et 6 608 m3 facturés soit 9 251.20 euros soit un total de 18 243.70 euros ; 5 181.81 euros ont été perçus sur l'exercice 2018 et le solde sera versé sur l'exercice 2019), la subvention du budget principal de la collectivité pour l'utilisation d'une partie du terrain de la station d'épuration et de la quote-part des subventions d'investissement transférée.

Les dépenses de fonctionnement représentent **25 409.68 euros**.

Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 048.36	Vente produits fabriqués, prestations (redevance d'assainissement collectif)	12 809.58
Dépenses financières	2 378.00	Subvention d'exploitation	4 036.64
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6 426.36</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>16 846.22</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	18 383.32	Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44
Résultat reporté N-1	599.98		
<b>Total général</b>	<b>25 409.66</b>	<b>Total général</b>	<b>25 409.66</b>

## III- La section d'investissement

### Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	13 084.00	Autres dettes : Avance remboursable du budget de la commune)	101 715.93
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>13 084.00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>101 715.93</b>
Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44	Produits (écritures d'ordre entre section)	18 383.32
Solde d'exécution négatif reporté N-1	98 451.81		
<b>Total Général</b>	<b>120 099.25</b>	<b>Total Général</b>	<b>120 099.25</b>

## IV- Etat de la dette

### Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Périodicité	CRD au 31/12/2018	Durée	Fin
ACHAT TERRAINS STATION EPURATION	07 110152067	CRCAM NORD MIDI-PYRENEES	70 000,00	28/06/2011	4,0400	Fixe Trimestrielle	59 473,54	30 ans	30/06/2041
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	120 2012.01277 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	92 750,00	27/02/2013	0,0000	Fixe Annuel	61 833,35	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION	110 2012.03554 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	42 550,00	27/02/2013	0,0000	Fixe Annuel	28 373,35	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION SOLDE	110 2012.03554 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	8 818,30	07/05/2015	0,0000	Fixe Annuel	5 454,48	15 ans	26/02/2030
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOLDE	120 2012.01277 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	29 239,25	12/03/2015	0,0000	Fixe Annuel	23 991,39	15 ans	29/01/2030
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>241 947,55</b>				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>178 526,11</b>	

RF
Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2019
046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Gignac,  
Le 15/04/2019

Le Maire,  
Marcel, Eugène LABROUE



RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2019 046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE

## Annexe

**Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

RF
Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2019
046-214601189-20190410-2019_26_04_1006-DE